



flash

Les principales décisions prises par le comité syndical

1^{er} semestre 2024

Chères collègues, Chers collègues,

Face à l'urgence écologique et aux coûts immobiliers croissants, le SATESE 37 a fait le choix stratégique, en 2023, de réduire la surface de ses bâtiments et a décidé ainsi de mettre un terme à l'utilisation des locaux modulaires (120 m²) mis à sa disposition depuis 2012 par le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

Dans ce contexte, il s'est avéré nécessaire pour notre syndicat d'agir en responsabilité et d'adopter des mesures durables.

Si cette démarche a pu sembler audacieuse, elle s'est avérée payante !

En effet, ce choix, loin d'être simplement une mesure « éco » (-logique et -nomique), a favorisé également l'innovation et la collaboration, avec la création d'un groupe de travail spécifique chargé d'imaginer la réorganisation de l'ensemble des services au sein du bâtiment principal.

Les résultats pour ce second semestre 2023 ? Réduction de la superficie des bâtiments de 34 %, baisse de la consommation d'électricité de 32 %, baisse de la consommation de gaz de 42 % et, à l'issue de la mise en œuvre de ce projet, une satisfaction des agents de 94 %.

Ce constat global de satisfaction souligne l'importance d'adopter des stratégies adaptatives et collaboratives, en phase avec les réalités environnementales, économiques, mais aussi sociales d'aujourd'hui.

Joël Pélicot

Président du SATESE 37

POLITIQUE

► Politique et objectifs 2024

À l'occasion du Comité Syndical du 10 juin 2024, l'Assemblée a fixé la Politique Qualité pour l'année 2024 et a déterminé les objectifs correspondants. Conformément à la démarche « sociétale » engagée depuis 2022 par le syndicat, intégrant les enjeux du développement durable, la stratégie annuelle a une nouvelle fois été établie selon les 3 axes suivants : environnemental, social/sociétal et économique.



Politique et objectifs Qualité - Année 2024 -

Dans un monde en constante évolution, où les avancées technologiques et les défis sociétaux nous poussent à repenser nos modèles économiques et sociaux, il est essentiel de mettre en avant la dimension du service public et la transformation nécessaire de l'action des collectivités locales.

En effet, ces dernières jouent un rôle crucial dans notre société, en garantissant l'accès aux services essentiels pour tous les citoyens, en favorisant la cohésion sociale et en assurant le bien-être de chacun.

Cependant, face aux mutations de notre monde, au défi climatique, il est impératif que nos collectivités adaptent leur action pour répondre aux besoins évolutifs de la population.

La transformation de cette action passe nécessairement par une approche plus collaborative, inclusive et durable. Il s'agit de repenser les politiques publiques en intégrant les enjeux de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), en favorisant l'innovation et en promouvant des pratiques responsables au sein de nos administrations locales.

En mettant en œuvre une démarche RSE au sein des collectivités, nous pouvons contribuer à renforcer la confiance des citoyens, à améliorer la qualité des services publics et à construire des territoires plus durables et résilients.

Nous sommes ainsi, ensemble, en mesure de relever les défis de notre temps et de bâtir un avenir meilleur pour tous.

L'équipe du SATESE 37 sait qu'elle peut compter sur le soutien des Elus du Bureau pour l'accompagner dans la transformation de son action vers toujours plus de responsabilité et d'efficacité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

► Délégations de compétences

Au titre de la compétence « Contrôle des raccordements AC », les membres de l'Assemblée délibérante ont approuvé l'adhésion de la commune de Crotelles, à compter du 1^{er} avril 2024, et des com-

munes de Richelieu et de Le Boulay, à compter du 1^{er} juillet 2024. Par ailleurs, compte tenu de l'intégration au 1^{er} janvier 2024 de la commune de Larçay au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA) d'Azay-sur-Cher - Véréty, notamment pour la compétence assainissement, l'Assemblée a pris acte du retrait de la commune pour les compétences « Suivi des dispositifs d'assainissement collectif » et « Assurer le Service Public d'Assainissement Non Collectif ». À noter que cette intégration n'a modifié en rien le périmètre d'intervention du SATESE 37, puisque le SIAEPA adhère déjà à notre syndicat pour ces 2 compétences. Cependant, cela a impliqué une nécessaire actualisation des statuts du SATESE 37.

► Actualisation des statuts

Le SATESE 37 a donc dû procéder à l'actualisation de ses statuts, plus particulièrement l'annexe relative aux collectivités adhérentes. Le 18 mars 2024, les membres de l'Assemblée se sont prononcés favorablement sur le projet d'actualisation présenté.

RESSOURCES HUMAINES

► Tableau des effectifs

Il a été décidé, à compter du 1^{er} mai 2024, de créer un poste d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe et de supprimer un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (avancement de grade). À compter du 1^{er} juillet 2024, l'Assemblée a approuvé, d'une part, la création d'un poste de Rédacteur territorial et la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe (réussite concours) et, d'autre part, la création de 3 contrats à durée indéterminée de droit privé, pour ses services opérationnels.

Protection Sociale Complémentaire

Comme suite à la proposition formulée par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire (CDG 37), les membres de l'Assemblée ont décidé, le 18 mars 2024, de confier à ce dernier la charge d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un (des) contrat(s) groupe, ouvert(s) à adhésion facultative, à compter du 1^{er} janvier 2025, auprès d'un (ou plusieurs) organisme(s) d'assurances. Le(s) contrat(s) devra(ont) couvrir les risques « prévoyance » et « santé ».



Plan de formation 2024

À partir de la Politique Qualité 2024 et de ses objectifs, le syndicat a établi son plan de formation annuel contenant 69 actions, dont 3 actions collectives. La cotisation prévisionnelle à verser en 2024 au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) est évaluée à 6 200 euros.

FINANCES

Compte de gestion 2023

Lors du Comité Syndical du 18 mars 2024, l'Assemblée délibérante a approuvé le compte de gestion 2023 présenté par Madame la Comptable Publique.

Compte administratif 2023

L'Assemblée s'est également prononcée sur la conformité du compte administratif 2023 au compte de gestion 2023 et a procédé à l'arrêt des comptes du syndicat. Le budget principal (M57) a fait apparaître un excédent de 612 535,82 euros en fonctionnement (dont 370 420,46 euros d'excédent « matières de vidange ») et un excédent de 153 232,49 euros en investissement. Le budget annexe (M49) a fait apparaître, quant à lui, un déficit de 65 368,38 euros en fonctionnement.

Budget primitif 2024

Enfin, l'Assemblée a approuvé le budget primitif 2024. Le budget principal (M57) s'élève à 2 073 168,92 euros en fonctionnement et 209 538,61 euros en investissement. Le budget annexe (M49) s'élève, quant à lui, à 574 930,00 euros en fonctionnement.

COMMUNICATION EXTERNE

Plan de communication externe 2024

Conformément à la Politique Qualité 2024, le syndicat a établi son plan de

communication externe pour l'année. Outre les 5 actions liées à des obligations réglementaires (rapport annuel d'activité, rapport sur le prix et la qualité du service, bilans semestriels, comptes-rendus du Comité Syndical et du Bureau), 31 autres actions ont été inscrites dans ce plan.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Campagne de contrôles de fonctionnement

À l'occasion du Comité Syndical du 10 juin 2024, Stéphane JAYLE, Directeur Général Adjoint et Directeur Technique, a proposé à l'Assemblée une information concernant la campagne de contrôles de fonctionnement engagée par le SPANC-SATESE 37. L'intéressé a rappelé, dans un premier temps, les différents contrôles réalisés par le syndicat en matière d'Assainissement Non Collectif (ANC) et la perception négative que peuvent avoir certains usagers, voire Élu(e)s, vis-à-vis plus particulièrement du contrôle de fonctionnement. Il a ensuite rappelé les objectifs de ce dernier et a expliqué pour quelles raisons celui-ci était payant, précisant par la même occasion le cadre réglementaire de cette mission. Il a également présenté les multiples actions mises en place par le SPANC-SATESE 37, toutes chargées de le rendre dans la mesure du possible plus « acceptable ». Il a cependant conclu sur le fait que ce contrôle faisait l'objet malgré tout d'une acceptabilité sociale difficile et a soumis aux membres de l'Assemblée quelques pistes de réflexion pour aller plus loin.

QUALITÉ

Démarche RSO

Dans le cadre de la démarche « Responsabilité Sociétale des Organisations » (RSO), Didier LORGERIE, Responsable Qualité - Gestion des Risques, a rappelé, dans un premier temps, la décision prise

par les Élu(e)s d'optimiser la surface de bureaux du SATESE 37 et de mettre fin ainsi à l'utilisation des locaux modulaires et ce, à compter du 1^{er} juillet 2023. L'intéressé a ensuite présenté les modalités de « recyclage » mises en œuvre concernant les équipements et le mobilier désormais non utilisés. Il a également proposé un focus sur l'impact de cette démarche sur la consommation du syndicat en termes de gaz et d'électricité. Enfin, il a procédé à un bilan concernant le ressenti des collaboratrices et collaborateurs vis-à-vis de cette initiative.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Plan d'action 2024

Le plan d'action Hygiène et Sécurité, établi pour l'année 2024, a été adopté par les membres de l'Assemblée lors du Comité Syndical du 10 juin 2024. 30 actions de prévention des risques professionnels y sont recensées : 12 d'entre elles portent sur les différents contrôles périodiques, 9 sur le « cœur » de l'activité, 7 sur les démarches d'amélioration et 2 sur le suivi médical. Ces actions ont bien évidemment toutes pour objectif de permettre aux collaboratrices et collaborateurs du syndicat de disposer de conditions de travail satisfaisantes.



www.satase37.fr

Syndicat d'Assistance Technique
pour l'Épuration et le Suivi des Eaux
d'Indre-et-Loire

ZA n°1 du Papillon, 3 rue de l'Aviation,
37210 PARCAY-MESLAY
Tél. 02 47 29 47 37
Fax 02 47 29 47 38
satase37@satase37.fr

Directeur de publication : Joël Pélicot
Rédaction : Stéphanie Riocreux,
Rodolphe Rouault
Conception/montage :
EFIL Communication - www.efil.fr

ISSN : 2114-0545



PEFC / 10-32-2667
PROMOUVOIR LA GESTION
DURABLE DE LA FORÊT

Imprimé par un imprimeur labellisé
IMPRIM'VERT®

Pour en savoir plus...

Toutes les décisions et leurs documents sont consultables sur le site internet du SATESE 37 : www.satase37.fr



CALENDRIER DES PROCHAINS COMITÉS SYNDICAUX

Lundi 2 décembre 2024

Lundi 24 mars 2025

Lundi 16 juin 2025

À la Maison des Sports de Parçay-Meslay,
à 14h30 précises